



Mâcon, le 6 avril 2020  
12h00

## INFORMATION

---

En situation de confinement, les activités essentielles à la continuité de la vie de la Nation doivent nécessairement être maintenues.

Il en est ainsi de celles qui contribuent à l'indispensable approvisionnement alimentaire de nos concitoyens tels que les commerces de première nécessité et de proximité, notamment boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, supérettes et supermarchés, mais aussi marchés alimentaires autorisés. Les mesures barrières et de distance doivent être mises en oeuvre tant pour le personnel que pour les clients. Les jours et heures d'ouverture des commerces, en particulier des grandes surfaces, doivent être suffisamment larges pour permettre à la clientèle de répartir ses achats sur des plages horaires suffisantes. Cela permet ainsi d'éviter files d'attente et affluence trop importantes qui rendent plus difficile le respect mesures de distance entre les personnes, alors que c'est l'une des mesures les plus efficaces de lutte contre la propagation du virus.

Cette même logique prévaut pour les services de la Poste dont le nombre de points d'accès doit être augmenté et l'amplitude des plages d'ouverture élargie. En réponse à la demande du préfet et des élus, à compter de ce lundi vingt-cinq bureaux de postes sont ouverts, ce qui représente le double de ceux ouverts depuis le début du confinement. Des échanges sont également menés entre La Poste et les maires afin de réouvrir des agences postales. Parallèlement, La Poste a indiqué que le courrier serait distribué 4 jours par semaine au lieu de 3, à compter de cette semaine. La distribution des journaux doit également être à nouveau assurée quotidiennement. Le préfet s'entretiendra à nouveau téléphoniquement avec les dirigeants de La Poste, en présence des représentants des associations des maires et du conseil départemental, demain mardi 7 avril pour examiner les mesures prises afin d'améliorer l'offre de service public en Saône-et-Loire pendant la crise sanitaire.

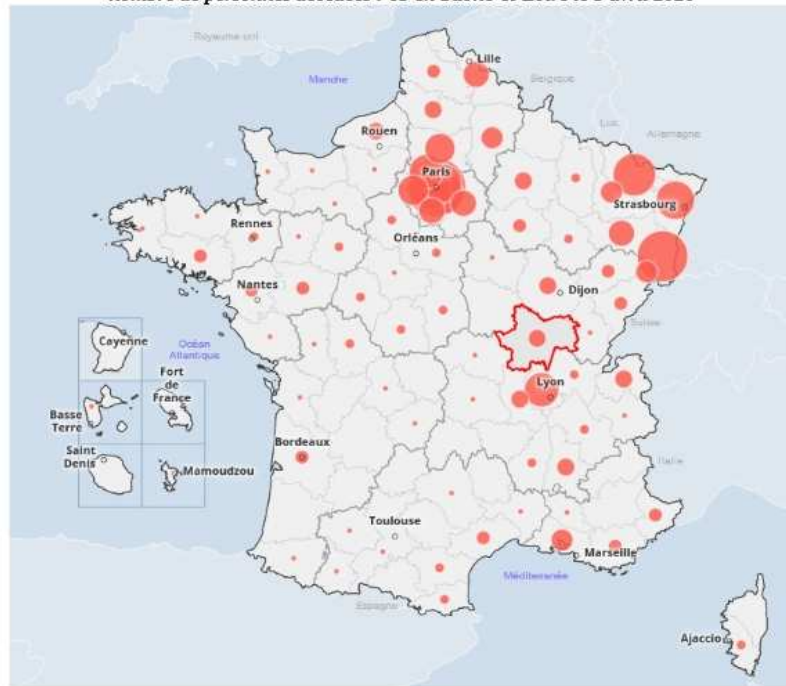
La Saône-et-Loire reste fortement marquée par l'épidémie. Pour la seule journée du 5 avril, les sapeurs-pompiers de Saône-et-loire ont pris en charge douze personnes présentant des symptômes de Covid 19. Trois de ces personnes présentaient des signes de rechute après leur retour à domicile faisant suite à une hospitalisation. Au total depuis le début de l'épidémie, les sapeurs -pompiers ont pris en charge 317 personnes présentant des symptômes Covid 19. Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire les remercie chaleureusement pour leur engagement quotidien dans la lutte contre l'épidémie.

Le 5 avril, selon l'Agence régionale de santé, 173 personnes malades du Covid 19 étaient hospitalisées dans les centres hospitaliers et cliniques du département contre 162 la veille. Trente-sept patients nécessitaient une prise en charge en réanimation. Depuis le 12 mars, soixante-cinq personnes sont décédées des suites du Coronavirus-Covid19 en milieu hospitalier.

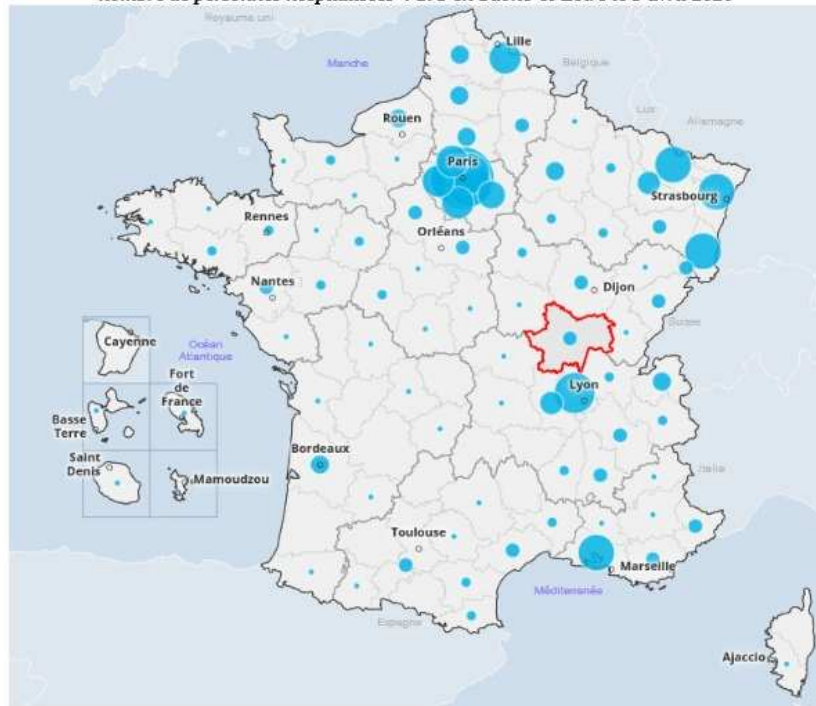
Ne relâchons pas nos efforts. Ne baissons pas la garde. Le relâchement est l'allié du coronavirus.

Les cartes ci-après, extraites du site de Santé Publique France (<https://geodes.santepubliquefrance.fr>) présentent la situation de la Saône-et-loire en comparaison avec les autres départements français, pour les seules personnes prises en charge ou décédées en milieu hospitalier.

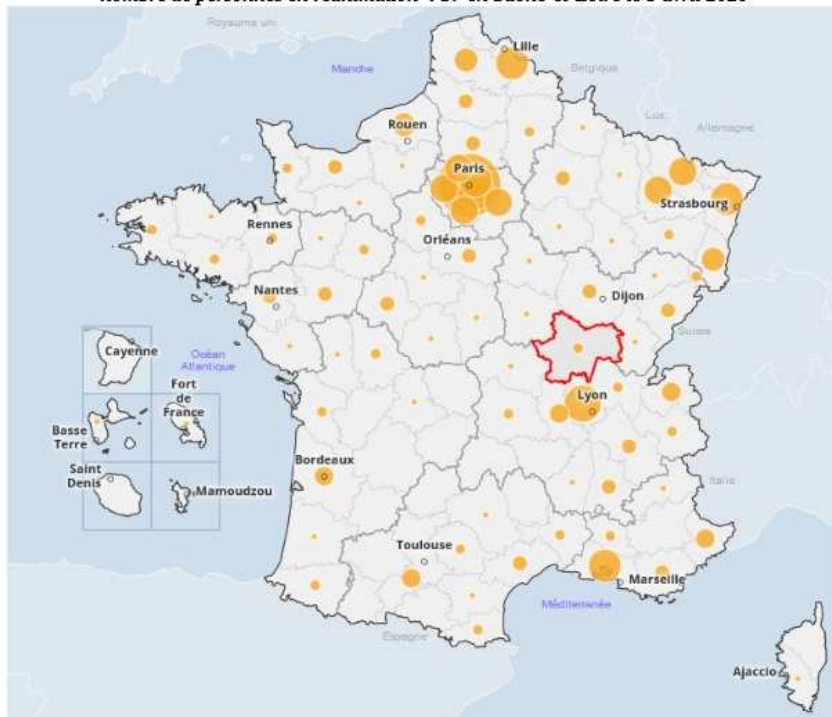
**nombre de personnes décédées : 65 en Saône-et-Loire le 5 avril 2020**



**nombre de personnes hospitalisées : 173 en Saône-et-Loire le 5 avril 2020**



**nombre de personnes en réanimation : 37 en Saône-et-Loire le 5 avril 2020**



Nombre de passages aux urgences pour suspicion de COVID-19 : 32 en Saône-et-Loire le 4/04/20



Nombre d'hospitalisations parmi les passages aux urgences pour suspicion de COVID-19 : 9 en Saône-et-Loire le 4/04/20

